

## Extrait du procès-verbal

---

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mai 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Daniel Martin, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint/greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Sont absents la conseillère Lynda Graham et le conseiller Alan Pavilanis.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville.

---

2024-05-159

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-19-2024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 115-2 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJUSTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'USAGE CAMPING RUSTIQUE AFIN D'EN PRÉCISER L'APPLICATION »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 115-2 a été adopté à la séance du 4 novembre 2010, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-11-528;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier son *Règlement de zonage numéro 115-2* en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet l'ajustement pour l'ensemble du territoire, des dispositions relatives à l'usage « camping rustique » afin d'en préciser l'application;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* tel qu'amendé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs et au document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508* de la MRC de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-047;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet du présent règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-048;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a eu lieu le 4 mars 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications au premier projet de règlement ont été apportées à la suite de la consultation publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et*



## Extrait du procès-verbal

---

*À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mai 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Daniel Martin, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint| greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.*

*Sont absents la conseillère Lynda Graham et le conseiller Alan Pavilanis.*

*Il y avait 23 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville.*

---

*viles; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;*

Sur la proposition de Marc-André Blain  
Appuyé par Marie-José Auclair  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le second projet du règlement numéro 115-19-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2 tel qu'amendé, afin d'y ajuster des dispositions relatives à l'usage camping rustique afin d'en préciser l'application ».

**Adoptée à l'unanimité**

;

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2024

Jonathan Fortin, LL.B., OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques